

Assemblée Générale Mixte

(Ordinaire et Extraordinaire)

du 6 mai 2003*

Documents visés à l'article 135 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.871.905.100 euros
SIEGE SOCIAL : 2, place de la Coupole, La Défense,
92400 COURBEVOIE (Hauts de Seine)
542 051 180 R.C.S. NANTERRE

* Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée est appelée à se réunir sur première convocation le mercredi 23 avril 2003 à 10 heures au siège social de la Société, 2 place de la Coupole - La Défense - 92400 Courbevoie, mais faute de réunir le quorum requis à cette occasion, elle ne pourra, selon toute vraisemblance, délibérer valablement à cette date. Elle est donc effectivement convoquée, une seconde fois, pour le 6 mai 2003.

Administration - Direction - Contrôle	3
Ordre du jour	5
Rapport de gestion du Conseil d'administration	6
Affectation du résultat 2002	12
Bilan et comptes de TOTAL FINA ELF S.A. société mère	13
■ Compte de résultat	13
■ Bilan	14
■ Tableau des flux de trésorerie	16
■ Variation des capitaux propres	17
■ Filiales et participations	18
■ Annexe	19
■ Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	33
■ Inventaire des valeurs mobilières	34
Rapports des Commissaires aux Comptes	35
■ Rapport général sur les comptes de TOTAL FINA ELF S.A.	35
■ Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce	36
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée	37
Projet de résolutions	39
Renseignements concernant les Administrateurs	45
■ Administrateurs ayant cessé leurs fonctions en 2002	45
■ Administrateurs en exercice	46
■ Administrateurs dont le renouvellement du mandat ou la nomination est proposé à l'Assemblée	49

Les informations détaillées concernant les activités exercées par le Groupe ainsi que les comptes consolidés et les autres informations légales sont regroupés dans le rapport annuel du Groupe pour 2002 qui fait l'objet d'un document séparé.

Membres du Conseil d'administration en exercice

■ M. Thierry Desmarest

Président-directeur général
(Nommé Administrateur le 30/05/1995)
(Nommé Président le 31/05/1995)
(Renouvelé le 13/05/1998)
(Renouvelé le 17/05/2001)

■ M. Yves Barsalou

Président Honoraire
Crédit Agricole S.A.
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

■ M. Daniel Bouton

Président-directeur général
Société Générale
(Nommé Administrateur le 21/05/1997)
(Renouvelé le 25/05/2000)

■ M. Bertrand Collomb

Président-directeur général
Lafarge
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

■ M. Paul Desmarais Jr.

Président du Conseil et co-chef de la Direction
de Power Corporation du Canada
(Nommé Administrateur le 07/05/2002)

■ M. Xavier Dupont

Président
Natexis Quantactions France
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

■ M. Jacques Friedmann

Ancien Président du Conseil de Surveillance
Axa
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

■ M. Bertrand Jacquillat

Professeur des Universités
Co-Fondateur et Président-directeur général
Associés en Finance
(Nommé Administrateur le 04/06/1996)
(Renouvelé le 11/05/1999)

■ M. Antoine Jeancourt-Galignani

Ancien Président des AGF
Président de Gecina
(Nommé Administrateur le 30/05/1994)
(Renouvelé le 25/05/2000)

■ Mme Anne Lauvergeon

Président du Directoire d'Areva
Président-directeur général de la Cogema
(Nommée Administrateur le 25/05/2000)

■ M. Michel Pébereau

Président-directeur général
BNP Paribas
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

■ M. Thierry de Rudder

Administrateur-délégué
Groupe Bruxelles Lambert S.A.
(Nommé Administrateur le 14/01/1999)
(Renouvelé le 17/05/2001)

■ M. Jürgen Sarrazin

Ancien Président du Directoire
Dresdner Bank AG
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

■ M. Robert Studer

Ancien Président
Union des Banques Suisses
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

■ M. Serge Tchuruk

Président-directeur général
Alcatel
(Nommé Administrateur le 08/11/1989)
(Renouvelé le 17/05/2001)

■ M. Pierre Vaillaud

Ancien Président-directeur général
• Elf Aquitaine
• Technip
(Nommé Administrateur le 22/03/2000)

Membres du Comité de Nomination et des Rémunérations

- M. Michel Pébereau
- M. Bertrand Collomb
- M. Serge Tchuruk

Membres du Comité d'Audit

- M. Jacques Friedmann
- M. Bertrand Jacquillat
- M. Thierry de Rudder

Contrôle externe de la Société, Commissaires aux Comptes

Titulaires

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy, 92923 Paris la Défense Cedex
Date de nomination : 13/05/1998 pour 6 exercices
R. Amirkhanian

Barbier Frinault et Autres

Réseau Ernst & Young
41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 21/05/1997 pour un exercice
Renouvelé le 13/05/1998 pour 6 exercices
P. Macioce

Suppléants

Cabinet Salustro Reydel

8, avenue Delcassé, 75378 Paris Cedex 08
Date de nomination : 20/06/1986
Renouvelé le 13/05/1998 pour 6 exercices

M. Alain Grosmann

c/o Barbier Frinault et Autres
41 rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 21/05/1997 pour un exercice
Renouvelé le 13/05/1998 pour 6 exercices

De la compétence de l'Assemblée Générale **Ordinaire**

- Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport général des Commissaires aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002 ;
- Approbation des dits rapports, des comptes et du bilan de la Société au 31 décembre 2002 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2002 ;
- Dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme ;
- Affectation du résultat, fixation du dividende et de la date de mise en paiement ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société ;
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Nominations d'Administrateurs (renouvellement de mandats).

De la compétence de l'Assemblée Générale **Extraordinaire**

- Modification de l'article 2 des statuts relatif à la dénomination sociale ;
- Modification de l'article 11 des statuts relatif à la composition du Conseil d'administration, afin de permettre la nomination d'un Administrateur représentant les salariés actionnaires (disposition légale obligatoire) ;
- Modification de l'article 11 des statuts relatif à la composition du Conseil d'administration afin de permettre l'élection d'un Administrateur par le personnel salarié (sujet obligatoire).

Panorama de l'exercice pour TotalFinaElf

Les trois secteurs d'activité du Groupe sont :

- l'Amont, qui regroupe l'exploration, la production d'hydrocarbures, le gaz, l'électricité et les autres énergies ;
- l'Aval, avec le raffinage, la distribution des produits pétroliers, les spécialités, le trading et shipping des bruts et produits ;
- la Chimie qui regroupe la Chimie de base & Grands Polymères, les Intermédiaires & Polymères de performance et les Spécialités.

Dans un environnement globalement moins favorable qu'en 2001, TotalFinaElf a réussi à limiter la baisse de ses résultats notamment grâce à la croissance des productions d'hydrocarbures qui a atteint le niveau record de 10 % et à la mise en œuvre des programmes de synergies et de productivité.

Si l'on exprime le résultat net par action hors éléments non récurrents en dollars pour pouvoir le comparer à celui des autres majors pétroliers, la baisse est limitée à 8 % alors que nos principaux concurrents ont enregistré une baisse comprise entre 22 % et 34 %.

L'environnement pétrolier de l'année 2002 a été contrasté :

- le prix moyen du baril de Brent ressort sur l'année 2002 en légère hausse de 2 % à 25,0 \$/b contre 24,4 \$/b en 2001,
- la marge de raffinage européenne (TRCV) a enregistré en 2002 une très forte baisse de 48 % à 8,0 \$/t contre 15,4 \$/t en 2001,
- le dollar s'est déprécié de 5 % par rapport à l'euro, la parité moyenne euro/dollar en 2002 s'établissant à 0,95 contre 0,90 en 2001.

Par ailleurs, après une amélioration enregistrée en milieu d'année, l'environnement pétrochimique s'est à nouveau dégradé au quatrième trimestre.

Le résultat opérationnel des secteurs d'activité hors éléments non récurrents de l'année 2002 est en baisse de 16 % à 10 995 millions d'euros contre 13 121 millions d'euros en 2001.

Les éléments non récurrents du résultat opérationnel de l'année 2002 s'élèvent à -659 millions d'euros. Ils comprennent essentiellement des amortissements exceptionnels des actifs gaz/électricité et de commercialisation de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) en Argentine.

La croissance et les programmes de synergies/productivité ont contribué pour 1,3 milliard d'euros à l'évolution du résultat opérationnel de l'année 2002. Ces efforts internes ont permis de limiter l'impact fortement négatif de l'environnement (-3,1 milliards d'euros) et les conséquences du niveau inhabituellement élevé d'arrêts programmés de raffineries réalisés en majorité au troisième et au quatrième trimestre (-0,3 milliard d'euros).

Le résultat opérationnel net des secteurs d'activité hors éléments non récurrents de l'ensemble de l'année 2002 ressort à 5 868 millions d'euros contre 7 564 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 22 %. Cette baisse plus forte que celle du résultat opérationnel hors éléments non récurrents s'explique notamment par le fait que l'Amont, plus fortement taxé que l'Aval et la Chimie, a vu sa part dans le résultat des secteurs augmenter entre 2001 et 2002.

Le résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents pour l'exercice 2002 s'établit à 6 260 millions d'euros contre 7 518 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 17 %.

Le bénéfice net par action hors éléments non récurrents de l'année 2002, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 666,1 millions, s'établit à 9,40 euros contre 10,85 en 2001, soit une baisse de 13 %. Celle-ci a pu être limitée notamment grâce à l'impact relatif de l'important programme de rachats d'actions réalisé par le Groupe.

En 2002, le Groupe a racheté 24,03 millions¹ de ses propres actions (soit 3,5 % du capital) pour un montant total de 3,4 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2002, le nombre dilué d'actions est de 655 millions contre 673 millions au 31 décembre 2001.

Le résultat net part du Groupe de l'année 2002 ressort à 5 941 millions d'euros contre 7 658 millions d'euros en 2001.

Ces résultats contiennent des éléments non récurrents pour un montant négatif de 319 millions d'euros sur l'année 2002 et positif de 140 millions d'euros sur l'année 2001. Les éléments non récurrents de 2002 sont composés principalement de plus-values de cessions de titres (notamment Sanofi-Synthelabo), d'amortissements exceptionnels des actifs gaz/électricité et commercialisation de GPL en Argentine et de la prise en compte dans les impôts différés du changement de fiscalité pétrolière au Royaume-Uni.

¹ Dont 2,91 millions d'actions affectées au plan d'option d'achat.

Le ratio de dettes nettes sur fonds propres s'établit à 28,6 % à fin 2002 contre 30,9 % à fin 2001.

En 2002, la rentabilité des capitaux employés moyens du Groupe (ROACE)² s'est établie à 15 %.

La rentabilité des fonds propres ressort au niveau élevé de 20 % en 2002.

Le flux de trésorerie d'exploitation de l'année 2002 s'élève à 11 006 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport à celui de 2001.

En 2002, les investissements se sont établis à 8 657 millions d'euros contre 10 566 millions d'euros en 2001. Cette baisse

s'explique notamment par la réduction des investissements dans l'activité gaz/électricité et dans la Chimie.

Les désinvestissements en 2002, évalués au prix de cession, s'élèvent à 2 313 millions d'euros correspondant essentiellement, outre des remboursements de prêts long terme, à des cessions de titres (Sanofi-Synthelabo et participations financières).

Le cash flow net³ du Groupe s'établit en 2002 à 4 662 millions d'euros contre 8 741 millions d'euros en 2001.

Environnement pétrolier

	2002	2001	%
€/ \$	0,95	0,90	- 5*
Brent (\$/b)	25,0	24,4	+ 2
Marge de raffinage TRCV (\$/t)	8,0	15,4	- 48

*Variation du dollar par rapport à l'euro.

Nombre d'actions

(en millions)	2002	2001	%
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	666,1	693,2	- 4
Nombre dilué d'actions fin de période	655,0	673,0	- 3

Comptes consolidés TotalFinaElf

(en millions d'euros)	2002	2001	%
Chiffre d'affaires	102 540	105 318	-3
Résultat opérationnel des secteurs hors éléments non récurrents	10 995	13 121	-16
Résultat opérationnel net des secteurs hors éléments non récurrents	5 868	7 564	-22
Résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents	6 260	7 518	-17
Résultat net part du Groupe	5 941	7 658	-22
Bénéfice net par action (euros) hors éléments non récurrents	9,40	10,85	-13
Dividende (euros/action)	4,10*	3,80	+8
Investissements**	8 657	10 566	-18
Désinvestissements*** au prix de cession	2 313	7 004	-67
Flux de trésorerie d'exploitation	11 006	12 303	-11

*sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 6 mai 2003.

**y compris augmentation de prêts long terme.

***y compris remboursement de prêts long terme.

² ROACE : "Return On Average Capital Employed". Afin de faciliter la comparaison avec les autres majors, le Groupe a décidé de présenter la rentabilité des capitaux employés en rapportant le résultat opérationnel net courant à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période et non plus aux capitaux employés de début de période. Cette présentation sera réalisée pour chacun des secteurs ainsi que pour l'ensemble du Groupe.

³ Cash flow net = flux de trésorerie d'exploitation + désinvestissements – investissements.

Éléments non récurrents

(en millions d'euros)	2002	2001
ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES SECTEURS		
Charges de restructuration et plans de préretraite interne	- 29	- 24
Amortissements exceptionnels	- 659*	- 50
Autres éléments	+ 29	- 18
Total	- 659	- 92
ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS DU RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		
Plus-values de cession	+ 626	+ 1 400
Impact Usine AZF - Toulouse	- 61	- 600
Charges de restructuration et plans de préretraite interne	- 158	- 226
Amortissements exceptionnels	- 467**	- 224
Autres éléments	- 259	- 210
Total	- 319	+ 140

*dont - 500 millions d'euros liés aux effets de la crise argentine.

**dont - 310 millions d'euros liés aux effets de la crise argentine.

Amont

Le résultat opérationnel hors éléments non récurrents de l'Amont s'établit à 9 309 millions d'euros en 2002, en hausse de 3 % par rapport à 2001. Les effets positifs de la forte croissance des productions et de la hausse des prix du brut ont été atténués par l'impact de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro et par la baisse des prix du gaz.

Le résultat opérationnel net hors éléments non récurrents de l'Amont est stable par rapport à celui de 2001 à 4 648 millions d'euros. Cette stabilité, compte tenu de la hausse du résultat opérationnel hors éléments non récurrents s'explique par la baisse des frais financiers capitalisés consécutive au démarrage de nombreux projets et par la moindre contribution des résultats des sociétés mises en équivalence.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) de l'Amont s'établit à 23 % en 2002.

Sur l'ensemble de l'année 2002, la production d'hydrocarbures s'établit à 2 416 kbep/j contre 2 197 kbep/j en 2001, soit une croissance de 10 %. Hors impact de la réduction des quotas OPEP, la croissance des productions s'est élevée à 11,5 %.

La production d'hydrocarbures liquides en 2002 est en hausse de 9 % à 1 589 kb/j contre 1 454 kb/j en 2001. Cette croissance est principalement due à la contribution du bloc 17 en Angola, de Sincor au Venezuela, de South Pars et Dorood en Iran ainsi que de différents champs en mer du Nord britannique.

La production de gaz a augmenté de 12 % à 4 532 Mpc/j contre 4 061 Mpc/j en 2001. Les principales contributions sont la montée en production d'Elgin/Franklin et de

Nuggets en mer du Nord britannique et des démarrages de production en Norvège et en Syrie.

Les efforts continus d'exploration / appréciation ont permis à TotalFinaElf de poursuivre la croissance des réserves prouvées d'hydrocarbures. Ces dernières s'élèvent à 11 203 millions de barils équivalent pétrole (Mbep) contre 10 978 Mbep en 2001, soit une hausse de 2 %.

Au rythme de production actuel, la durée de vie des réserves est de 12,7 années. Le taux de renouvellement des réserves pour les filiales consolidées ressort à 151 % sur la période 2000-2002, un niveau très compétitif parmi les majors.

Le coût de renouvellement des réserves consolidées s'établit à 4,0 \$/bep sur la période 2000-2002. Sur la même période, le coût de découverte des réserves consolidées ressort à 0,7 \$/bep.

Les principales découvertes en 2002 ont été réalisées en offshore profond dans le Golfe de Guinée (Nigeria et Angola, dont Zinia au quatrième trimestre 2002), en mer du Nord et au Kazakhstan sur la structure de Kalamkas.

L'année 2002 a été marquée par la montée en puissance de grands projets développés par le Groupe : South Pars en Iran, Girassol en Angola, Elgin/Franklin en mer du Nord et l'upgrader de Sincor au Venezuela. Ce dernier est actuellement en phase de redémarrage après 10 semaines d'arrêt consécutif aux troubles survenus dans le pays.

Parmi les autres faits marquant figurent l'approbation du projet SnØhvit par le parlement norvégien, la prise de participation à hauteur de 5 % dans le projet de pipe BTC et l'acquisition de plusieurs permis en Russie.

Dans l'activité Gaz/Electricité, le Groupe a été conduit à passer une provision exceptionnelle de 431 millions d'euros relative aux actifs argentins. L'autre fait marquant de l'année est le démarrage de la centrale électrique de Taweelah en Abu Dhabi.

Enfin, dans le domaine des énergies renouvelables, des développements ont eu lieu dans le domaine de l'énergie solaire au Maroc. En France, la construction de la ferme éolienne de Dunkerque a commencé.

Chiffres clés Amont

	2002	2001	%
Production d'hydrocarbures (Kbep/j)	2 416	2 197	+ 10
• Liquides (kb/j)	1 589	1 454	+ 9
• Gaz (Mpc/j)	4 532	4 061	+ 12
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	11 203	10 978	+ 2
• Liquides (Mb)	7 231	6 961	+ 4
• Gaz (Gpc)	21 575	21 929	- 2
Résultat opérationnel (millions d'euros) hors éléments non récurrents	9 309	9 022	+ 3
Résultat opérationnel net (millions d'euros) hors éléments non récurrents	4 648	4 652	-
Investissements (millions d'euros)	6 122	7 496	- 18
Désinvestissements au prix de cession (millions d'euros)	603	1 116	- 46
Flux de trésorerie d'exploitation (millions d'euros)	7 721	8 085	- 5

Aval

Le résultat opérationnel hors éléments non récurrents 2002 du secteur Aval est en forte baisse de 70 % à 909 millions d'euros contre 3 004 millions d'euros en 2001.

Le recul de la demande de produits pétroliers dans les pays de l'OCDE liée à la faible croissance économique et à une douceur climatique exceptionnelle en 2002 a conduit à une forte dégradation de l'environnement Aval : marge de raffinage européenne en baisse de 48 %, marges de marketing sous pression dans un contexte de brut élevé.

Les résultats de l'Aval ont été de surcroît affectés par un niveau inhabituellement élevé de grands arrêts programmés de raffineries : sept des douze raffineries opérées par TotalFinaElf en Europe ont été affectées en 2002, surtout au troisième et au quatrième trimestre 2002.

Les efforts internes de synergies/productivité ont eu un impact positif de l'ordre de 0,2 milliard d'euros sur le résultat opérationnel de l'Aval mais n'ont que partiellement atténué l'impact défavorable de l'environnement et des arrêts de raffineries.

Le résultat opérationnel net hors éléments non récurrents de l'Aval en 2002 est en baisse de 63 % à 846 millions d'euros contre 2 309 millions d'euros en 2001.

Dans ce contexte, la rentabilité des capitaux employés moyens de l'Aval (ROACE) s'est établie à 8 % en 2002.

Compte tenu des arrêts de raffineries, les volumes raffinés en 2002 sont en baisse de 5 % à 2 349 kb/j contre 2 465 kb/j en 2001. Le taux d'utilisation des raffineries s'établit à 88 % en 2002 contre 96 % en 2001.

Les volumes vendus sont en légère hausse en 2002 à 3 751 kb/j contre 3 724 kb/j en 2001.

Dans le raffinage, les principaux faits marquants de l'année 2002 concernent l'important programme d'arrêts de raffineries qui a permis d'améliorer l'outil industriel en augmentant la fiabilité des unités, la sécurité des opérations ainsi que les taux de conversion et de désulfuration.

Dans le marketing, 2002 a été l'année de mise en œuvre, en France, d'une nouvelle stratégie de segmentation du réseau entre la marque TOTAL (priorité donnée au service) et la marque ELF (priorité donnée au prix).

Hors de France, un accord de principe a été conclu avec Agip et Galp aux termes duquel le Groupe cède ses stations-service à la marque TOTAL en Espagne et acquiert des stations-service en Italie et au Portugal. Par ailleurs, TotalFinaElf a cédé son réseau en Suisse, pays dans lequel sa part de marché était inférieure à 3 %.

Chiffres clés Aval

	2002	2001	%
Volumes raffinés* (kb/j)	2 349	2 465	- 5
Ventes de produits raffinés** (kb/j)	3 751	3 724	+ 1
Résultat opérationnel (millions d'euros) hors éléments non récurrents	909	3 004	- 70
Résultat opérationnel net (millions d'euros) hors éléments non récurrents	846	2 309	- 63
Investissements (millions d'euros)	1 112	1 180	- 6
Désinvestissements au prix de cession (millions d'euros)	283	1 079	- 74
Flux de trésorerie d'exploitation (millions d'euros)	1 447	4 374	- 67

* y compris quote-part de Cepsa

** y compris ventes trading et quote-part des ventes de Cepsa

Chimie

Le chiffre d'affaires hors Groupe du secteur Chimie est quasi stable à 19 317 millions d'euros contre 19 560 millions d'euros en 2001.

Le résultat opérationnel hors éléments non récurrents de 2002 est en baisse de 29 % à 777 millions d'euros contre 1 095 millions d'euros en 2001.

L'environnement Chimie a eu un impact négatif sur le résultat opérationnel de l'année 2002 d'environ 0,4 milliard d'euros.

Le résultat opérationnel de la Chimie de base et des Grands Polymères a été affecté par un environnement particulièrement déprimé dans la chaîne éthylène/polyéthylène et dans la chaîne chlore.

Les Intermédiaires ont bien résisté dans une conjoncture économique difficile et les Spécialités ont amélioré leur performance.

Le résultat opérationnel net hors éléments non récurrents ressort à 374 millions d'euros contre 603 millions d'euros en 2001, soit une baisse de 38 %.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) de la Chimie est de 5 %⁴ en 2002.

Les principaux faits marquants de l'année 2002 pour la Chimie de base et les Grands Polymères concernent la signature d'une lettre d'intention avec Samsung afin de permettre à TotalFinaElf de prendre une participation de 50 % dans les actifs du complexe pétrochimique de Daesan en Corée du Sud, la mise en production d'une nouvelle unité de polypropylène à Feluy en Belgique et le rachat de la part d'Enichem dans Qapco au Qatar.

Dans le domaine des Intermédiaires et des Spécialités, une gestion dynamique du portefeuille d'actifs a été poursuivie en 2002. L'activité Télomères fluorés a été cédée et l'activité peintures, regroupée chez SigmaKalon, a fait l'objet d'un projet de cession dont la finalisation est prévue au premier trimestre 2003 après accord des autorités de concurrence.

Chiffres clés Chimie

(en millions d'euros)	2002	2001	%
Chiffre d'affaires	19 317	19 560	- 1
Résultat opérationnel hors éléments non récurrents	777	1 095	- 29
Résultat opérationnel net hors éléments non récurrents	374	603	- 38
Investissements	1 237	1 611	- 23
Désinvestissements au prix de cession	140	541	- 74
Flux de trésorerie d'exploitation	1 053	1 261	- 16

⁴ Hors amortissement des goodwill de 131 millions d'euros.

Comptes de TOTAL FINA ELF S.A. et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL FINA ELF S.A. société mère s'établit à 2 410 millions d'euros en 2002 contre 3 829 millions d'euros en 2001. Le Conseil d'administration de TotalFinaElf, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des

actionnaires du 6 mai 2003 la distribution d'un dividende de 4,10 euros par action, en hausse de 8 % par rapport au dividende de l'année précédente, auquel s'ajoutera l'avoire fiscal selon les conditions en vigueur. Le dividende sera payé en numéraire le 16 mai 2003.

Sensibilités des résultats 2003 aux paramètres d'environnement

	Variation	Sensibilités 2003(e)*		
		Résultat opérationnel	Résultat net	BNPA ⁵
€/ \$	± 0,1 \$ par €	1,10 G€	0,57 G€	0,87€
Brent	± 1 \$ par baril	0,54 G€	0,26 G€	0,40 €
Marge de Raffinage (TRCV)	± 1 \$ par tonne	0,11 G€	0,07 G€	0,11 €

* sensibilités annuelles 2003, sur la base d'un environnement à €/ \$ = 1 ; Brent = 20 \$/b ; TRCV = 12 \$/t

⁵ Calculé sur la base du nombre dilué d'actions au 31/12/2002, soit 655 millions.

Perspectives

Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la situation au Moyen-Orient, il est difficile d'esquisser des tendances pour l'environnement pétrolier en 2003.

Depuis le début de l'année, les prix du pétrole se situent à un niveau élevé. Les marges de raffinage viennent d'enregistrer un fort redressement. Le dollar s'est en revanche affaibli contre l'euro et l'activité pétrochimie a subi une forte réduction de ses marges compte tenu du prix élevé du naphta.

Dans ce contexte, TotalFinaElf maintient pour 2003 un programme d'investissement soutenu à 8,7 milliards d'euros, avec une forte priorité pour l'Amont. Les investissements se répartissent de la manière suivante : 67 % pour l'Amont, 15 % pour l'Aval et 18 % pour la Chimie (y compris le projet d'association avec Samsung).

Le Groupe devrait continuer à améliorer ses performances en 2003 dans un environnement constant :

- L'Amont devrait augmenter ses productions de 5 %,
- Dans l'Aval, la poursuite des programmes de synergies et de productivité devrait contribuer pour 300 millions d'euros à l'amélioration du résultat opérationnel,

- Dans la Chimie, les programmes d'actions propres, les restructurations et les actions de gestion du portefeuille seront poursuivis.

L'objectif d'amélioration du résultat opérationnel annuel de 4,8 milliards d'euros au terme de la période 2000-2003 en environnement constant est confirmé.

A moyen terme, l'objectif est de poursuivre une croissance des productions d'hydrocarbures à un rythme moyen de 5 % par an d'ici 2007.

Par ailleurs, des objectifs de rentabilité (ROACE⁶) ont été fixés pour 2005 : 16 %⁷ dans l'Amont, 16 % dans l'Aval et 14 %⁸ dans la Chimie. Au niveau de l'ensemble du Groupe, l'objectif de ROACE pour 2005 est fixé à 15,5 %.

Le ratio d'endettement sera maintenu autour de 30 % et la politique de rachat d'actions poursuivie.

En se fixant des objectifs consistants de croissance et de rentabilité sur le moyen terme, le Groupe mobilise ses équipes dans une logique de croissance profitable et durable.

⁶ Dans l'environnement de référence : €/ \$ = 1 ; Brent = 17\$/b ; TRCV = 12 \$/t ; chimie en milieu de cycle.

⁷ Cet objectif prend en compte les effets de l'alourdissement de la fiscalité britannique et de la crise en Argentine.

⁸ Hors amortissement des goodwill.

Affectation du Résultat 2002

(dividende de 4,10 euros)

(en euros)

ORIGINES

Résultat de l'exercice	2 410 411 787,59
Report à nouveau antérieur*	1 316 910 311,44

MONTANT A RÉPARTIR 3 727 322 099,03

AFFECTATIONS

Dividende (688 102 696 x 4,10)	2 821 221 053,60
Report à nouveau	906 101 045,43

MONTANT RÉPARTI 3 727 322 099,03

* Report à nouveau : 1 872 366 907,44
Affectation de la réserve spéciale des plus values long terme : (555 456 596,00)
1 316 910 311,44

Compte de Résultat

EXERCICE	2002	2001	2000
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires (Note 12)	5 207 673	4 944 180	16 868 101
Charges d'exploitation (Note 13)	(4 388 318)	(3 820 113)	(15 409 381)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (Note 14)	(34 604)	73 381	(123 820)
Résultat d'exploitation	784 751	1 197 448	1 334 900
Charges et produits financiers (Note 15)	(392 939)	(335 527)	7 365
Dividendes (Note 16)	3 386 548	3 659 848	1 244 637
Dotations aux provisions financières (Note 17)	(472 830)	(50 813)	(45 016)
Autres charges et produits financiers (Note 17)	253 585	47 416	(52 192)
Résultat financier	2 774 364	3 320 924	1 154 794
Résultat courant	3 559 115	4 518 372	2 489 694
Résultat sur cessions de titres et prêts	47 576	38 881	1 320 664
Résultat sur cessions d'immobilisations	(1 478)	6	12
Éléments exceptionnels	37 506	30 126	82 301
Résultat exceptionnel (note 18)	83 604	69 013	1 402 977
Participation et intéressement des salariés	(16 340)	(11 253)	(10 692)
Impôts	(1 215 967)	(747 410)	(869 866)
RÉSULTAT NET	2 410 412	3 828 722	3 012 113

Bilan

31 DÉCEMBRE	2002	2001	2000
<i>(en milliers d'euros)</i>			
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	87 769	73 104	83 426
<i>Moins : Amortissements et provisions</i>	(46 523)	(57 565)	(64 937)
Immobilisations incorporelles, valeur nette	41 246	15 539	18 489
Immobilisations corporelles (Note 2)	302 056	292 106	165 575
<i>Moins : Amortissements et provisions</i>	(99 802)	(104 339)	(88 359)
Immobilisations corporelles, valeur nette	202 254	187 767	77 216
Titres de participation et créances rattachées (Note 3)	77 456 841	77 558 891	78 942 049
<i>Moins : Amortissements et provisions</i>	(448 552)	(998 961)	(1 048 269)
Autres immobilisations financières (Note 4)	1 499 670	1 977 282	1 997 023
Immobilisations financières, valeur nette	78 507 959	78 537 212	79 890 803
Total Actif Immobilisé	78 751 459	78 740 518	79 986 508
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	1 229	1 215	1 736
Créances d'exploitation (Note 5)	1 266 415	2 472 173	2 519 831
Valeurs mobilières de placement	1 363 517	905 293	446 139
Disponibilités et dépôts à court terme	96 344	90 759	969 787
Total Actif Circulant	2 727 505	3 469 440	3 937 493
Charges constatées d'avance	4 298	5 111	4 988
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	3 669	3 869
Ecarts de conversion (Note 11)	87 108	4	2
TOTAL ACTIF	81 570 370	82 218 742	83 932 860

31 DÉCEMBRE	2002	2001	2000
<i>(en milliers d'euros)</i>			
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES (NOTE 6)			
Capital	6 871 905	7 059 350	7 404 658
Primes	44 796 647	47 517 229	52 717 786
Réserves (Note 6 (B))	3 427 212	3 509 179	3 412 591
Report à nouveau	1 872 367	651 989	19 134
Résultat net	2 410 412	3 828 722	3 012 113
Total des capitaux propres	59 378 543	62 566 469	66 566 282
Provision pour risques et charges (Note 7)	1 208 722	266 329	328 372
DETTES			
Dettes financières long terme (Note 9)	4 443 482	5 750 886	5 641 102
Dettes financières court terme (Note 9)	15 400 073	11 609 861	9 189 402
Dettes d'exploitation (Note 10)	1 132 871	1 971 161	2 081 605
Total des dettes	20 976 426	19 331 908	16 912 109
Produits constatés d'avance	199	32 086	22 065
Ecart de conversion (Note 11)	6 480	21 950	104 032
TOTAL PASSIF	81 570 370	82 218 742	83 932 860

Tableau des flux de trésorerie

EXERCICE	2002	2001	2000
<i>(en millions d'euros)</i>			
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net	2 410	3 829	3 012
Dotations (reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	39	21	19
Dotations (reprises) aux provisions des immobilisations financières	(451)	37	44
Dotations (reprises) aux autres provisions	947	(67)	148
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	2 945	3 820	3 223
(Profits) Pertes sur cessions	(128)	(43)	(1 546)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(427)	212	406
Autres, net	141	316	207
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	2 531	4 305	2 290
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisition et augmentation d'immobilisations corporelles et incorporelles	(82)	(128)	(20)
Acquisition de titres de participation et augmentation de prêts long terme	(4 416)	(19 517)	(20 615)
Investissements	(4 498)	(19 645)	(20 635)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	2
Produits de cession sur titres et prêts et remboursement de prêts long terme	3 672	20 142	15 366
Désinvestissements	3 672	20 142	15 368
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(826)	497	(5 267)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	461	25	221
Rachat d'actions propres	(2 945)	(5 605)	(1 948)
Dividendes payés en numéraire	(2 609)	(2 361)	(1 690)
Emission d'emprunts à long terme dès l'origine	-	-	2 339
Remboursement d'emprunts à long terme dès l'origine	(208)	(220)	(100)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	3 601	2 480	4 104
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(1 700)	(5 681)	2 926
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DISPONIBILITÉS ET DÉPÔTS À COURT TERME	5	(879)	(51)
DISPONIBILITÉS ET DÉPÔTS À COURT TERME AU BILAN D'OUVERTURE	91	970	1 021
DISPONIBILITÉS ET DÉPÔTS À COURT TERME AU BILAN DE CLÔTURE	96	91	970

Variation des Capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Actions émises		Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant				
AU 1^{er} JANVIER 2000	722 203 679	7 222	50 019	5 079	275	62 595
Dividendes payés en numéraires ⁽¹⁾				(1 690)		(1 690)
Résultat net 2000				3 012		3 012
Émission d'actions réservée aux salariés	1 977 193	20	173			193
Offre publique d'échange Petrofina	913 185	9	135			144
Offre publique d'échange Petrofina	129 762	2	19			21
Offre publique de retrait Elf	14 437 768	144	2 316			2 460
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	248 881	2	34			36
Émission d'actions	552 255	6	21			27
Warrants	3 075					-
Variation des écarts de réévaluation					(232)	(232)
AU 31 DÉCEMBRE 2000	740 465 798	7 405	52 717	6 401	43	66 566
Dividendes payés en numéraires ⁽²⁾				(2 361)		(2 361)
Résultat net 2001				3 829		3 829
Réduction de capital	(35 368 000)	(354)	(5 269)			(5 623)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	327 617	3	48			51
Émission d'actions	506 249	5	21			26
Warrants	3 295					
Variation des écarts de réévaluation					78	78
AU 31 DÉCEMBRE 2001	705 934 959	7 059	47 517	7 869	121	62 566
Dividendes payés en numéraires ⁽³⁾				(2 609)		(2 609)
Résultat net 2002				2 410		2 410
Émission d'actions réservée aux salariés	2 785 214	28	314			342
Réduction de capital	(23 443 245)	(234)	(3 224)			(3 458)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	564 471	5	84			89
Émission d'actions	447 181	5	22			27
Warrants	901 930	9	84			93
Variation des écarts de réévaluation					(82)	(82)
AU 31 DÉCEMBRE 2002	687 190 510	6 872	44 797	7 670	39	59 378

(1) Dividendes distribués en 2000 : 1 690 millions d'euros (2,35 euros par action).

(2) Dividendes distribués en 2001 : 2 361 millions d'euros (3,30 euros par action).

(3) Dividendes distribués en 2002 : 2 609 millions d'euros (3,80 euros par action).

Filiales et participations

	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés	Avals et cautions
				brute	nette					
31 DÉCEMBRE 2002										
<i>(en millions d'euros)</i>										
FILIALES										
CRAY VALLEY S.A.	100,0	70	(3)	69	69		252	5	12	
ELF AQUITAINE	95,6	2 225	11 339	44 847	44 847		25	2 478	1 009	
OMNIUM INSURANCE REINSUR. Cie	100,0	38	174	115	115		314	142	61	
TOTAL CHIMIE	100,0	930	11 717	13 117	13 117		-	433	420	
TOTALFINAELF France	59,6	624	332	2 632	2 632		15 872	(483)	681	
TOTAL FINA GESTION	100,0	3 969		3 969	3 969		-	-		
TOTALFINAELF E&P HOLDINGS	65,8	4	510	391	391			872	32	
TOTALFINAELF HOLDINGS EUROPE	51,8	63	2 607	4 069	4 069			1 506	766	
AUTRES				2 581	2 308 ^(a)	7 101			406	22 395 ^(b)
TOTAL GÉNÉRAL				71 790	71 517	7 101			3 387	22 395

(a) y compris les Titres de l'Activité de Portefeuille (essentiellement autodétention 1 417 millions d'euros).

(b) Essentiellement les garanties des emprunts et des programmes de financements court terme émis par TotalFinaElf Capital.

Annexe

(Montants en millions d'euros)

1. Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2002 sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

■ Constructions	10 - 33 ans
■ Mobilier, agencements	5 - 10 ans
■ Matériel de transport	2 - 5 ans
■ Matériel et mobilier de bureau	5 - 10 ans
■ Matériel informatique	3 - 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur amont, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés de la filiale évalués en fonction des conditions contractuelles connues au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont calculées en fonction des capitaux propres, de la valeur économique et de l'intérêt de la détention des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances

est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couverture de change hors bilan.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dans un but quasiment exclusif de couverture afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe a recours à des swaps de taux d'intérêt et de devises. Les différentiels d'intérêts ou les reports et déports attachés à ces swaps sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés.

Le Groupe peut aussi utiliser d'autres contrats de "futures", caps, floors, et options. La variation des valeurs de marché de "futures" constituant des opérations de couverture est constatée au compte de résultat en charges ou produits financiers de façon symétrique au résultat de l'élément couvert. Pour les contrats optionnels, cet étalement s'applique aux primes payées.

Dans tous les cas d'instruments utilisés à des fins de couverture, le profit ou la perte qui résulte d'une terminaison anticipée de l'instrument est étalé sur la durée de vie résiduelle de l'instrument couvert.

Les éventuelles pertes latentes associées aux opérations pour lesquelles les critères de qualification comptable de couverture ne sont pas respectés, sont provisionnées.

2. Immobilisations corporelles

31 DÉCEMBRE	2002			2001
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Terrains	34	-	34	34
Constructions	95	12	83	88
Autres	173	88	85	66
TOTAL⁽¹⁾	302	100	202	188

(1) Au 31 décembre 2001, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient à 292 millions d'euros et 104 millions d'euros.

3. Titres de participation et créances rattachées

31 DÉCEMBRE	2002			2001
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	70 356	273	70 083	69 597
Créances rattachées et autres ^{(1) (2)}	7 101	176	6 925	6 963
TOTAL⁽³⁾	77 457	449	77 008	76 560
Ventilation par secteur				
Amont	1 404	201	1 203	706
Aval	3 103	98	3 005	2 969
Chimie	13 317	66	13 251	13 267
Activités financières	59 633	84	59 549	59 618
TOTAL	77 457	449	77 008	76 560

(1) Le montant net au 31 décembre 2002 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 329 millions d'euros et 6 596 millions d'euros.

(2) Le montant brut au 31 décembre 2002 est concerné pour 6 699 millions d'euros par la part des entreprises liées.

(3) Au 31 décembre 2001, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 77 559 millions d'euros et 999 millions d'euros.

4. Autres immobilisations financières

31 DÉCEMBRE	2002			2001
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de l'activité de portefeuille	1 434	-	1 434	1 934
Autres créances ⁽¹⁾	56	-	56	33
Dépôts et cautionnements	10	-	10	10
TOTAL⁽²⁾	1 500	0	1 500	1 977

(1) Le montant net au 31 décembre 2002 est concerné pour 56 Millions d'euros par les échéances à plus d'un an.

(2) Au 31 décembre 2001, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 1 977 millions d'euros et 0.2 millions d'euros.

5. Créances d'exploitation

31 DÉCEMBRE	2002			2001
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	668	-	668	753
Autres créances d'exploitation	598	-	598	1 719
TOTAL^{(1) (2)}	1 266	-	1 266	2 472

(1) Dont 1 088 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2002.

(2) La totalité est à moins d'un an.

6. Capitaux propres et autres fonds propres

A) Évolution du Capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

AU 1^{ER} JANVIER 2000	722 203 679
Actions émises en raison de :	
• Augmentation de capital réservée aux salariés	1 977 193
• Offre aux porteurs de warrants personnels PetroFina	129 762
• OPE sur PetroFina	913 185
• OPR sur Elf Aquitaine	14 437 768
• Exercice d'options de souscription d'actions	552 255
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	248 881
• Exercice de warrants U.S.	3 075
AU 31 DÉCEMBRE 2000	740 465 798
Actions émises en raison de :	
• Exercice d'options de souscription d'actions	506 249
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	327 617
• Exercice de warrants U.S.	3 295
• Actions annulées ⁽¹⁾	(35 368 000)
AU 31 DÉCEMBRE 2001	705 934 959
Actions émises en raison de :	
• Augmentation de capital réservée aux salariés	2 785 214
• Exercice d'options de souscription d'actions	447 181
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	564 471
• Exercice de warrants U.S.	901 930
• Actions annulées ⁽²⁾	(23 443 245)
AU 31 DÉCEMBRE 2002⁽³⁾	687 190 510

(1) sur décision du Conseil d'administration du 20 novembre 2001.

(2) sur décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2002.

(3) dont 35 026 899 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres.

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

L'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital, dans un délai maximum de cinq ans, en réservant la souscription aux salariés du Groupe, dans la limite de 3 % du capital social existant au moment de l'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration du 15 novembre 1999 avait décidé de mettre en oeuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3,5 millions d'actions portant jouissance 1er janvier 1999 au prix de 98 euros par action. Au total, 1 977 193 actions avaient été ainsi souscrites en 2000.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'administration du 20 novembre 2001 a décidé de mettre en oeuvre une deuxième augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 6 millions d'actions portant jouissance 1er janvier 2001 au prix de 122,7 euros : 2 785 214 actions ont été effectivement souscrites.

Droits particuliers de l'état dans le capital d'Elf Aquitaine

Le Gouvernement français avait institué par décret du 13 décembre 1993, avant la privatisation de la société et comme la loi de privatisation l'autorisait, une action spécifique dans le capital d'Elf Aquitaine conférant à la République française des droits particuliers, notamment

une approbation préalable en cas de franchissement à la hausse de seuils de détention du capital ou des droits de vote par une personne agissant seule ou de concert.

Prenant en compte l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 4 juin 2002, le Gouvernement français a, par décret du 3 octobre 2002, abrogé le décret du 13 décembre 1993. Cette décision met fin, de plein droit, à la totalité des droits attribués au Gouvernement par le décret du 13 décembre 1993.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la société dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, le Conseil d'administration du 19 novembre 2002 a décidé d'annuler 23 443 245 actions, correspondant à l'ensemble des actions acquises dans le cadre de la gestion des fonds propres au prix moyen de 147,52 euros par action entre le 1^{er} octobre 2001 et le 30 septembre 2002.

Autodétention (actions TotalFinaElf détenues par TOTAL FINA ELF S.A.)

Au 31 décembre 2002, TOTAL FINA ELF S.A. détenait 21 021 880 de ses propres actions, soit 3,06% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 10 571 880 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions dont bénéficient les salariés du Groupe et qui sont traitées en titres de placement et maintenus à l'actif du bilan consolidé ;
- 10 450 000 actions achetées au 4^{ème} trimestre 2002 en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002 et déduites des capitaux propres consolidés ;

Autocontrôle (actions TotalFinaElf détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre 2002, TOTAL FINA ELF S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 25 082 217 de ses propres actions, soit 3,65% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 505 318 actions détenues par une société du Groupe, TOTAL Nucléaire, détenue indirectement par TOTAL FINA ELF S.A. ; ces actions ont été initialement acquises dans le but d'effectuer des placements de trésorerie et sont classées en titres de placement dans les comptes consolidés ;
- 24 576 899 actions détenues par Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, filiales d'Elf Aquitaine (au terme du protocole d'accord conclu le 12 septembre 1999 entre Totalfina et Elf Aquitaine, Elf Aquitaine s'était engagée pour le compte de ces filiales à apporter à l'offre publique d'échange initiée par Totalfina respectivement les 3 798 000, 702 000 et 12 315 760 actions Elf Aquitaine qu'elles détenaient à cette date, lesquelles filiales ont reçu en échange respectivement 5 550 926, 1 026 000 et 17 999 973 actions TotalFinaElf). Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

WARRANTS U.S. TotalFinaElf

Chaque warrant U.S. TotalFinaElf donne droit à l'achat d'un ADS TotalFinaElf au prix de 46,94 USD par ADS jusqu'au 5 août 2003.

1 803 860 warrants U.S. TotalFinaElf sur les 3 572 791 warrants en circulation au 31 décembre 2001 ont été exercés en 2002. Ainsi, au 31 décembre 2002, 1 768 931 warrants U.S. TotalFinaElf étaient en circulation, donnant droit à la souscription de 1 768 931 ADS TotalFinaElf, soit 884 465 actions nouvelles TotalFinaElf.

B) Réserves

AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	2000
Réserve et provision spéciale de réévaluation	39	121	43
Réserve légale	740	740	722
Réserves réglementées ⁽¹⁾	2 506	318	318
Réserves ⁽¹⁾	142	2 330	2 330
TOTAL	3 427	3 509	3 413

(1) Les variations s'expliquent par la dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale du 7 mai 2002.

7. Provisions pour Risques et Charges

AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001
Provisions pour risques financiers ⁽¹⁾	1 056	107
Provisions pour pensions et obligations similaires (Note 8)	89	97
Provisions pour risques exceptionnels	64	62
TOTAL	1 209	266

(1) Une provision pour risques financiers a été dotée et apparaît au passif du bilan en contrepartie d'une reprise de provision sur créances précédemment inscrite à l'actif ; le reclassement a été réalisé suite à une garantie donnée à une filiale de financement de l'activité amont.

8. Provisions pour pensions et obligations similaires

TOTAL FINA ELF S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées. Pour les régimes à prestations

définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode actuarielle "Projected Unit Credit".

Dans le contexte de sa cotation sur le New York Stock Exchange, TOTAL FINA ELF S.A. fournit une information annexe conforme à la norme américaine FAS 132.

Engagements en matière de pensions, retraites et couverture médicale

	Régimes de retraites		Autres Régimes	
	2002	2001	2002	2001
Variation de la dette actuarielle				
• Dette actuarielle en début d'exercice	191	177	5	7
• Coût normal	3	3	-	-
• Intérêts sur la dette actuarielle	9	8	-	-
• Acquisition/cession	-	-	-	-
• Réduction/cessation de régimes	7	(9)	-	(2)
• Octroi de droits supplémentaires (PRI)	-	-	-	-
• Transfert des engagements sociaux de filiales vers TOTAL FINA ELF S.A.	138	-	-	-
• Pertes et gains actuariels générés	31	26	-	-
• Prestations payées	(14)	(14)	-	-
Dette actuarielle en fin d'exercice^(a)	365	191	5	5

	Régimes de retraites		Autres Régimes	
	2002	2001	2002	2001
Variation de la valeur vénale des placements				
• Valeur vénale des placements en début d'exercice	(108)	(105)	-	-
• Rendement réel des placements	7	(8)	-	-
• Cotisations employeur	(1)	(2)	-	-
• Prestations payées	7	7	-	-
Valeur vénale des placements en fin d'exercice^(b)	(95)	(108)		
Situation financière des régimes^(a-b)	270	83	5	5
Pertes et gains actuariels restant à amortir	(83)	(35)	(1)	(1)
Modifications de régimes restant à amortir	(6)	-	-	-
Dette initiale restant à amortir	-	(1)	-	-
ENGAGEMENTS À COMPTABILISER EN NORMES AMÉRICAINES	181	47	4	4

La charge globale calculée selon les normes américaines se décompose comme suit :

Coût net de la période

	Régimes de retraites		Autres Régimes	
	2002	2001	2002	2001
Coût normal	3	3	-	-
Intérêts sur la dette actuarielle	9	8	-	-
Rendement prévu des placements	(6)	(5)	-	-
Amortissement des modifications de régimes	1	1	-	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	1	(5)	-	1
Amortissement de la dette initiale	-	-	-	-
Réduction / cessation de régimes	-	(9)	-	(2)
Octroi de droits supplémentaires	-	-	-	-
COÛT TOTAL EN NORMES AMÉRICAINES	8	(7)	-	(1)

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Régimes de retraites		Autres Régimes	
	2002	2001	2002	2001
Taux d'actualisation	5.18 %	5.45 %	5.5 %	5.5 %
Taux moyen de revalorisation des salaires	3.50 %	3.50 %	N/A	N/A
Taux de rendement moyen prévu des placements	5.80 %	5.20 %	-	-
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-25 ans	10-25 ans	10-25 ans	10-25 ans

La provision calculée selon les normes américaines s'explique de la façon suivante :

	Régimes de retraites		Autres Régimes	
	2002	2001	2002	2001
Charge constatée d'avance	(9)	(18)		
Provision	190	65	4	5
Réserves (effet MLA)	54	21		
Provisionné / (activé)	235	68	4	5

La provision au 31 décembre 2002 s'élève à 70 millions d'euros, hors coûts de restructuration.

L'écart avec les montants déterminés selon les normes américaines s'analyse comme suit :

- Minimum Liability Adjustment (MLA) : 54 millions d'euros
- Autres engagements : 111 millions d'euros
- Total de l'écart : 165 millions d'euros

9. Dettes financières

	Echéances au 31 décembre 2002				
	2002	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	2001
EMPRUNTS OBLIGATAIRES					
Emprunt 8 1/4 % 1992-2002 (300 millions de deutsche marks) ⁽¹⁾					205
Emprunt 8 1/5 % 1995-2005 (500 millions de francs français) ⁽¹⁾	93		93		110
Emprunt 7,62 % coupon unique 1995-2005 (950 millions de francs français) ⁽¹⁾	176		176		210
Emprunt 7 1/2 % 1995-2005 (400 millions de francs français) ⁽¹⁾	74		74		89
Emprunt 6,90 % 1996-2006 (990 millions de francs français) ⁽¹⁾	187		187		223
Emprunt 6,75 % 1996-2008 (950 millions de francs français) ⁽¹⁾	175			175	208
Emprunt 6,75 % 1996-2008 (800 millions de francs français) ⁽¹⁾	150			150	179
Emprunt 6,75 % 1996-2008 (700 millions de francs français) ⁽¹⁾	128			128	153
Emprunt 6,20 % 1997-2009 (900 millions de francs français) ⁽¹⁾	165			165	196
Emprunt 6,875 % 1997-2004 (300 millions de dollars U.S.)	286		286		340
Emprunt 5,25 % 1997-2003 (250 millions de deutsche marks) ⁽¹⁾	139	139			165
Emprunt 5,03 % 1997-2007 (620 millions de francs français)	94			94	112
Emprunt 6,80 % 1997-2007 (12 milliards de pesetas espagnoles)	79			79	93
Emprunt Pibor 3 mois +0,38 % 1998-2008 (230 millions de FRF) ⁽¹⁾	36			36	43
Emprunt 2,25 % 1998-2003 (200 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	128	128			152
Emprunt 6 % 1998-2003 (10 Milliards de drachmes grecques) ⁽¹⁾⁽²⁾	31	31			37
Emprunt 5,125 % 1998-2009 (1 000 millions de francs français) ⁽¹⁾	158			158	188
Emprunt 5 % 1998-2013 (1000 millions de francs français) ⁽¹⁾	159			159	189
Emprunt 3,875 % 1999-2006 (300 millions d'euros) ⁽¹⁾	309		309		368
Emprunt 3 1/4 % 1999-2005 (200 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	125		125		149
Emprunt 2 1/4 % 2000-2003 (150 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	90	90			108
Emprunt 3,5 % 2000-2006 (200 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	120		120		143
Emprunt 6,875 % 2000-2005 (150 millions de GBP) ⁽¹⁾	229		229		272
Emprunt 4 % 2000-2004 (200 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	113		113		134
Emprunt 5,375 % 2000-2005 (250 millions d'euros) ⁽¹⁾	217		217		258
Emprunt 4 % 2000-2004 (100 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	58		58		69
Emprunt 4 % 2000-2004 (150 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	88		88		105
Emprunt 3 1/4 % 2000-2005 (100 millions de francs suisses) ⁽¹⁾	58		58		69
Emprunt 5,75 % 2000-2005 (500 millions d'euros) ⁽¹⁾	413		413		492
Emprunt 5,65 % 2000-2010 (100 millions d'euros) ⁽¹⁾	84			84	100
Emprunt 7 % 2000-2005 (500 millions de dollars U.S.) ⁽¹⁾	477		477		567
Emprunt 5,625 % 2000-2004 (100 millions d'euros) ⁽¹⁾	86		86		102
Intérêts courus	17	17			33
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	4 742	405	3 109	1 228	5 861
Emprunts divers	626	519	107		771
Billets de trésorerie					
Comptes courants financiers ⁽³⁾	14 476	14 476			10 729
TOTAL	19 844	15 400	3 216	1 228	17 361

(1) Ces emprunts sont transformés en emprunts en dollars U.S. à taux variable par intermédiaire de swaps d'émission adossés individuellement.

(2) Athimind 3 mois - 0.9 % en 1999.

(3) Dont 14 476 millions d'euros concernant les entreprises liées.

10. Dettes d'exploitation

AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001
Fournisseurs ⁽¹⁾	466	444
Autres dettes d'exploitation	667	1 527
TOTAL⁽²⁾	1 133	1 971

(1) Dont 59 millions d'euros concernant les entreprises liées.

(2) Concerne en totalité les échéances à moins d'un an.

11. Ecart de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, le solde des écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2002 correspond à un écart de conversion net actif de 81 millions d'euros.

VENTILATION DE L'ÉCART DE CONVERSION NET PAR DEVISE

Livre Sterling	(9)
Dollar U.S.	(70)
Dollar Canadien	(1)
Divers	(1)
TOTAL	(81)

12. Chiffre d'affaires

Par secteur d'activité	2002	2001
Hydrocarbures et produits pétroliers	4 111	3 949
Assistance technique	1 097	995
TOTAL	5 208	4 944

13. Charges d'exploitation

	2002	2001
Coût d'achat des marchandises vendues	(2 753)	(2 334)
Autres achats et charges externes	(1 171)	(1 155)
Impôts, taxes et versements assimilés	(14)	(11)
Charges de personnel ⁽¹⁾	(450)	(320)
TOTAL	(4 388)	(3 820)

(1) L'accroissement des charges de personnel correspond pour l'essentiel à l'effet du transfert à la société mère de salariés du Groupe dans le cadre de l'harmonisation des règles de gestion et statuts du personnel.

14. Amortissements et provisions d'exploitation

	2002	2001
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		
• sur immobilisations corporelles et incorporelles	(43)	(21)
• sur actif circulant et divers	-	-
• pour pensions, retraites et obligations similaires	(17)	(17)
	(60)	(38)
REPRISES SUR PROVISIONS		
• de l'actif circulant et divers	-	3
• pour pensions, retraites et obligations similaires	25	108
	25	111
TOTAL	(35)	73

15. Charges et produits financiers

	2002	2001
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts sur emprunts et autres	(525)	(789)
Pertes sur créances rattachées à des participations	-	-
	(525)	(789)
PRODUITS FINANCIERS⁽²⁾		
Produits des valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	119	384
Intérêts sur dépôts court terme et autres	13	69
	132	453
TOTAL	(393)	(336)
(1) dont, concernant les entreprises liées :	397	393
(2) dont, concernant les entreprises liées :	119	408

16. Dividendes

	2002	2001
Mont	99	1 045
Aval	812	299
Chimie	14	9
Activités multiples	1 186	1 323
Holding	1 276	984
TOTAL	3 387	3 660

17. Autres charges et produits financiers

Ce poste est constitué de profits de change comptabilisés en résultat, soit 254 millions d'euros en 2002 et 47 millions d'euros en 2001.

18. Résultat exceptionnel

Le profit exceptionnel de l'exercice soit 84 millions d'euros provient pour 48 millions d'euros de cessions de titres de participations.

19. Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts, TOTAL FINA ELF S.A. a obtenu du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie l'agrément qui lui permet d'être imposé selon le régime du bénéfice consolidé. Ce régime conduit à retenir pour le calcul de l'assiette de l'impôt non seulement le résultat des sociétés françaises ou étrangères consolidées globalement ou par mise en équivalence, mais aussi celui des sociétés dans lesquelles le Groupe détient, sous certaines conditions, une participation directe ou indirecte de plus de 10 % dans le secteur exploration production et de plus de 50 % dans les autres secteurs.

Cet agrément permet ainsi la compensation, dans certaines limites, du résultat taxable des sociétés bénéficiaires et des pertes des autres entités.

Cet agrément a été renouvelé par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le 24 décembre 2002, pour une période de trois ans allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004.

Par ailleurs, TOTAL FINA ELF S.A. a opté pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

20. Gestion des risques et instruments financiers

TOTAL FINA ELF S.A. utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change. Ainsi, la position de change créée le cas échéant par l'activité commerciale, est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL FINA ELF S.A. s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

En terme de taux d'intérêt, l'essentiel de l'endettement long terme est ramené à taux variable par l'utilisation de swaps d'émission (swap de taux et change long terme),

cette référence étant considérée comme la moins risquée. La trésorerie courante est gérée sur la base du taux au jour le jour, notamment par le biais de swaps de taux court terme.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé en permanence par un service indépendant en procédant, le cas échéant à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie fait l'objet d'un contrôle strict.

Une information plus détaillée sur la politique de gestion des risques est exposée dans le rapport de gestion présenté dans le rapport annuel.

21. Crédit bail

Redevances

	Valeur au moment de la signature du contrat	Redevances		Dotations aux amortissements	
		de l'exercice	cumulées au 31.12.2002	dotations de l'exercice ⁽¹⁾	cumulées au 31.12.2002 ⁽¹⁾
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Laboratoire Beauplan	13	1	18	1	8
TOTAL	13	1	18	1	8

(1) Dotations qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis par la société.

Engagements

	Redevances restant à payer			Total
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Laboratoire Beauplan	1	2	-	3
TOTAL	1	2	-	3

22. Engagements

AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Garanties sur emprunts bancaires	1 656	1 919
Garanties sur actions privilégiées émises par les filiales	304	362
Garanties de passif sur cessions	91	93
Garanties sur autres engagements	272	158
Garanties sur lignes de crédit confirmées	850	988
Programme de financements court terme ⁽¹⁾	14 396	14 396
Programme d'émission d'emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 826	4 826
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	22 395	22 742
ENGAGEMENTS REÇUS		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	5 888	5 985
Autres engagements reçus	2	2
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	5 890	5 987

(1) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par TotalFinaElf. Capital.
Sur un programme de 19 222 millions d'euros, 3 900 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2002 contre 481 millions au 31 décembre 2001.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous. Ces montants fixent le niveau d'engagement

notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001
<i>(Montants notionnels)</i>		
SWAPS D'ÉMISSION		
Swaps prêteurs à taux fixe	4 432	5 743
SWAPS DE CHANGE		
Swaps de taux long terme ⁽¹⁾	477	0
Contrats à terme de devises	13	53

(1) Mise en place de swaps de taux permettant de fixer une partie du taux d'intérêt de la dette du Groupe.

23. Ventilation de l'effectif moyen

AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001
Cadres	2 408	1 873
Agents de maîtrise	803	634
Techniciens et employés	165	129
TOTAL⁽¹⁾	3 376	2 636

(1) L'accroissement de l'effectif moyen correspond pour l'essentiel à l'effet du transfert à la société mère de salariés du Groupe dans le cadre de l'harmonisation des règles de gestion et statuts du personnel.

24. Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Options de souscription d'actions TotalFinaElf

	Plan 1994 ⁽¹⁾	Plan 1995 ⁽²⁾	Plan 1996 ⁽³⁾	Total
Prix d'exercice (en euros)	43,60	44,36	59,76	
Date d'échéance	14/11/2000	05/09/2001	11/12/2002	
Nombre d'options				
Existantes au 1^{er} janvier 2000	197 405	505 630	819 100	1 522 135
• Attribuées	-	-	-	-
• Annulées	(7 200)	-	-	(7 200)
• Exercées	(190 205)	(211 860)	(150 190)	(552 255)
Existantes au 1^{er} janvier 2001	-	293 770	668 910	962 680
• Attribuées	-	-	-	-
• Annulées	-	(4 750)	(1 800)	(6 550)
• Exercées	-	(289 020)	(217 229)	(506 249)
Existantes au 1^{er} janvier 2002	-	-	449 881	449 881
• Attribuées	-	-	-	-
• Annulées	-	-	(2 700)	(2 700)
• Exercées	-	-	(447 181)	(447 181)
Existantes au 31 décembre 2002	-	-	-	-

(1) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 6 septembre 1994 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 1991, les options étant exerçables avec un différé de 3 ans à compter de leur date de notification individuelle et devant être exercées dans un délai de 6 ans à compter de cette date.

(2) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 5 septembre 1995 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 1991, les options étant exerçables avec un différé de 3 ans à compter de leur date de notification individuelle et devant être exercées dans un délai de 6 ans à compter de cette date.

(3) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 décembre 1996 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 1996, les options étant exerçables avec un différé de 3 ans à compter de leur date de notification individuelle et devant être exercées dans un délai de 6 ans à compter de cette date.

Le Conseil d'administration n'a effectué aucune attribution d'options de souscription depuis celle du 11 décembre 1996.

Options d'achat d'actions TotalFinaElf

	Plan 1998 ⁽¹⁾	Plan 1999 ⁽²⁾	Plan 2000 ⁽³⁾	Plan 2001 ⁽⁴⁾	Plan 2002 ⁽⁵⁾	Total
Prix d'exercice (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	
Date d'échéance	17/03/06	15/06/07	11/07/08	10/07/09	09/07/10	
Nombre d'options						
Existantes au 1^{er} janvier 2000	931 950	1 497 467	-	-		2 429 417
• Attribuées	-	-	2 425 645			2 425 645
• Annulées	(2 800)	(13 200)	-			(16 000)
• Exercées	(12 400)	(8 100)	-			(20 500)
Existantes au 1^{er} janvier 2001	916 750	1 476 167	2 425 645	-		4 818 562
• Attribuées	-	-	-	2 693 375		2 693 375
• Annulées	(2 850)	(5 550)	(7 250)	(900)		(16 550)
• Exercées	(7 920)	(1 000)	(800)	-		(9 720)
Existantes au 1^{er} janvier 2002	905 980	1 469 617	2 417 595	2 692 475	-	7 485 667
• Attribuées	-	-	-	4 000	2 870 850	2 874 850
• Annulées	(900)	(1 800)	(2 950)	(9 200)	(1 000)	(15 850)
• Exercées	(4 200)	(11 850)	-	-	-	(16 050)
Existantes au 31 décembre 2002	900 880	1 455 967	2 414 645	2 687 275	2 869 850	10 328 617

(1) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 1998 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(2) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 juin 1999 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(3) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2000 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(4) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2001 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(5) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

Remarque : une opération de régularisation sur le plan d'options d'achat décidé par le Conseil d'administration du 12 décembre 1990 a été effectuée en 2002, consistant en l'exercice de 5 000 options.

Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine.

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 C du code général des impôts ("CGI") et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine

contre des actions TotalFinaElf sur la base de la parité d'échange de l'offre (19 actions TotalFinaElf pour 13 actions Elf Aquitaine). Au 31 décembre 2002, cette garantie portait sur un maximum de 3 543 462 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, réparties par plan de la façon suivante :

Plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

	Plan 1996	Plan 1997	Plan 1998	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Plan IMT ⁽¹⁾	Total
Prix d'exercice (en euros)	50,72	80,65	105,95	115,60	171,60	105,95	
Date d'échéance	19/03/2003	25/03/2004	31/03/2005	30/03/2009	12/09/2009	31/03/2005	
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2002	117 952	473 777	847 721	664 186	59 600	1 272 607	3 435 843
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2002 visées par la garantie d'échange en actions TotalFinaElf	27 492	21 286	40 429	7 762	-	10 650	107 619
TOTAL DES ACTIONS, EXISTANTES OU À CRÉER, VISÉES PAR LA GARANTIE D'ÉCHANGE EN ACTIONS TOTALFINAELF	145 444	495 063	888 150	671 948	59 600	1 283 257	3 543 462

(1) Plan Incitation Moyen Terme attribué par le Conseil d'administration Elf Aquitaine du 1^{er} avril 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le Groupe Elf Aquitaine au titre des exercices 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.

Ainsi, au 31 décembre 2002, au maximum 5 178 906 actions TotalFinaElf sont susceptibles d'être créées dans le cadre de l'application de cette garantie d'échange.

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	2002	2001	2000	1999	1998
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social	6 871 905	7 059 350	7 404 658	7 222 037	1 865 882
Nombre des actions ordinaires existantes	687 190 510	705 934 959	740 465 798	722 203 679	244 787 638
Nombre d'actions futures à créer					
• par exercice d'options de souscription d'actions	-	449 881	962 680	1 522 135	2 578 770
• Warrants U.S. TotalFinaElf	884 465	1 786 395	1 789 691	1 674 958	-
• Options et actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange en actions TotalFinaElf	5 178 906	5 951 375	6 296 965	6 786 902	-
• Warrants personnels Petrofina	-	-	-	136 359	-
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	4 111 252	3 949 347	16 488 288	7 666 169	4 575 011
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	14 000	10 200	10 214	10 214	4 573
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	2 410 412	3 828 722	3 012 113	916 109	572 623
Report à nouveau antérieur	1 316 910	651 989	19 134	385 535	501 955
Résultat à affecter	3 727 322	4 480 711	3 031 247	1 301 644	1 074 578
• Réserve légale	-	-	18 262	1 061	346
• Fonds de prévoyance	-	-	-	-	-
• Réserves	-	-	-	(408 756)	-
• Résultat distribué	2 821 221	2 712 141	2 449 443	1 709 339	704 319
• Report à nouveau	906 101	1 768 570	563 542	-	369 913
III - RÉSULTATS PAR ACTION					
<i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	4,42	5,51	4,56	0,98	2,74
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	3,62	5,52	4,26	2,61	2,33
Dividende net attribué à chaque action	4,10	3,80	3,30	2,35	2,00
IV - PERSONNEL					
<i>(en milliers d'euros, excepté pour l'effectif des salariés)</i>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ⁽²⁾	3 376	2 636	2 488	2 523	2 501
Montant de la masse salariale de l'exercice	311 741	219 987	203 501	171 122	162 217
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	147 133	106 315	85 738	85 083	79 574

(1) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année.

(2) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (30 personnes en 2000, 7 personnes en 2001 et 1 personne en 2002).

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2002

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ	Valeur nominale (€)	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenus par TotalFinaElf	Pourcentage détenu par TotalFinaElf	Valeur d'inventaire (en milliers d'euros)
IMMOBILISATION FINANCIÈRES					
ASS. PARTIC. EFFORT CONST. (APEC)	15	408 000	11 700	2,87	178
ATOFINA	15	32 879 207	417 973	1,27	30 597
C.F.M.H.	15	1 966 136	294 920	15,00	57 175
CEDEC S.A.	15	15 000	3 749	24,99	191
CRAY VALLEY S. A.	15	4 593 167	4 593 161	100,00	69 315
CRAY VALLEY RESINS INDIA LTD	10	1 144 062	1 144 062	100,00	1 294
TFE GP ASIA	8	5 000	5 000	100,00	50
ELF AQUITAINE	8	278 145 324	265 954 067	95,62	44 846 606
EUROTRADIA INTERNATIONAL	22	133 500	14 836	11,11	3 859
FINANCIÈRE HAUSSMANN MESSINE	4	170 000	170 000	100,00	5 665
GAZ DE STRASBOURG	381	24 445	6 111	25,00	14 239
GAZ TRANSPORT S.A.R.L.	15	23 143	6 943	30,00	106
INNOVAREX	15	6 000	5 994	99,90	91
LE MONDE ENTREPRISES	1677	2 420	140	5,79	384
MYDRIN France S.A.S.	5	7 500	7 500	100,00	124
NORSOKAPPA	0,15	646 300	646 294	100,00	30 692
RAFFINERIE DE STRASBOURG	15	420 000	70 000	16,67	1 505
RUBIS & CIE	5	4 950 914	194 301	3,92	5 825
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE AUTEUIL	15	500 000	499 994	100,00	28 268
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PARIS	1	366 445 816	533 836	0,15	12 610
STE DU PIPE LINE SUD EUROPÉEN	8	1 500 000	95 808	6,39	3 120
STE LANGUEDOCIENNE MICRON COULEURS	15	65 000	64 988	99,98	9 145
T.A.T. ASSOCIATION EN PARTICIPATION	15	5 000	4 994	99,88	827
TFE PROJETS INDIA LTD	499 990	1	1	100,00	252
TFE TREASURY	15	15 000	15 000	100,00	257
TOTAL ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES	16	50 000	49 992	99,98	1 410
TOTAL CHIMIE	16	60 016 646	60 016 640	100,00	13 116 545
TOTAL ÉDITION VIDÉO AUDIO	16	29 000	28 995	99,98	442
TOTAL ÉNERGIE DÉVELOPPEMENT	15	80 000	79 994	99,99	17 153
TOTAL FINA ELF (auto-détention)	10	687 190 510	10 450 000	1,52	1 416 847
TOTAL FINA ELF France	8	83 163 728	49 600 000	59,64	2 632 059
TOTAL FINA GESTION	10	396 936 600	396 936 600	100,00	3 969 366
TOTAL OUTRE MER	15	180 000	179 995	100,00	27 310
TOTALFINAELF CAPITAL	10	30 000	29 991	99,97	300
TOTALFINAELF E&P HOLDINGS	2	1 893 844	1 246 638	65,83	391 281
TOTALFINAELF HOLDINGS EUROPE	0,05	1 264 788 662	654 788 662	51,77	4 069 359
TOTALFINAELF LUBRIFIANTS	31	888 056	35 056	3,95	15 794
TOTAL I					70 780 241
Titres de participation de sociétés françaises dont la valeur d'inventaire est comprise entre 15 240 euros et 45 730 euros. Valeur d'inventaire globale					1 468
Titres de participation de sociétés françaises dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 240 euros par catégorie de titres ou participations. Valeur d'inventaire globale					43
Participations dans les sociétés immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs. Valeur d'inventaire globale					3
Participations dans des sociétés étrangères dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs. Valeur d'inventaire globale					1 008 183
TOTAL II					1 009 697
TOTAL I + II					71 789 938
Titres de placement					
Actions					1 363 517
TOTAL III					1 363 517
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					73 153 455

Rapport général des Commissaires aux Comptes Comptes de la Société TOTAL FINA ELF S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société TOTAL FINA ELF S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL FINA ELF S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Réseau Ernst & Young
Pascal Macioce

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.
René Amirkhanian

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Société TOTAL FINA ELF S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les banques BNP Paribas, la Société Générale et le Groupe National Westminster Bank

- des garanties ont été accordées par votre société à un groupe de banques dont font partie les banques

BNP Paribas, la Société Générale, et le Groupe National Westminster Bank dans le cadre du financement du projet Sincor auquel participe Total Venezuela.

Le montant global de ce financement est estimé à 2,7 milliards de dollars américains.

- Garantie d'un prêt d'un montant de 243 millions de dollars américains accordé à la société Oleoducto Central S.A. "Ocensa".
- Garantie à première demande portant sur 16,7 % des montants dus par TMR Energy Limited au titre d'un prêt d'un montant de 34,2 millions de dollars américains. Cette garantie a été prorogée jusqu'au 1^{er} juillet 2003 selon autorisation de votre Conseil d'administration du 6 mai 2002.

Compte tenu des remboursements intervenus, la quote part garantie de votre société se trouve ramenée à 0,9 million de dollars américains au 31 décembre 2002.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Réseau Ernst & Young
Pascal Macioce

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.
René Amirkhanian

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre à votre approbation outre les résolutions concernant les comptes annuels, la ratification d'un Administrateur déjà coopté par le Conseil, le renouvellement du mandat de huit Administrateurs, des

autorisations à caractère financier et des modifications des statuts, d'une part, concernant la dénomination sociale et, d'autre part, permettant la nomination d'un Administrateur salarié actionnaire et l'élection d'un Administrateur salarié.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **première résolution** a pour objet d'approuver les rapports et les comptes de TOTAL FINA ELF S.A. de l'exercice 2002.

La **deuxième résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de TOTAL FINA ELF S.A. de l'exercice 2002.

La **troisième résolution** a pour objet de doter la réserve spéciale des plus-values à long-terme de TOTAL FINA ELF S.A. au titre de l'exercice 2002.

La **quatrième résolution** a pour objet de déterminer l'affectation du résultat. Il est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2002 à 4,1 euros par action hors avoir fiscal.

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

La **cinquième résolution** a pour objet d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions conclues entre TOTAL FINA ELF S.A. et

des sociétés avec lesquelles elle a un ou plusieurs Administrateur(s) commun(s), conformément à l'article L. 225-40 du Code de Commerce.

Rachat d'actions de la Société

Au cours de l'année 2002, votre Société a acquis, dans le cadre des précédentes autorisations accordées par les Assemblées des 17 mai 2001 et 7 mai 2002, 24 028 395 actions dont 2 908 150 actions acquises à un prix moyen de 157,96 euros affectées à la couverture d'un plan d'options d'achat, 10 450 000 actions acquises à un prix moyen de 135,58 euros inscrites en titres immobilisés dans les comptes de la Société et 10 670 245 actions annulées par le Conseil d'administration du 19 novembre 2002 acquises au prix moyen de 143,25 euros.

Nous vous proposons, dans la **sixième résolution**, d'autoriser le Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 250 euros par action et à un prix minimum de vente fixé à 100 euros par action. Ces interventions seraient réalisées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et des règlements de la Commission des Opérations de

Bourse du 6 septembre 1998 et du 22 décembre 2000. La Société ayant pour objectif prioritaire dans la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, la gestion de sa trésorerie ou de ses fonds propres s'il apparaît que le rachat constitue une solution adéquate, votre Conseil soumet à votre approbation une autorisation unique d'intervention sur les actions de la Société. Le nombre maximal d'actions de la Société pouvant être détenues ou achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder, à tout moment, 10 % du nombre total des actions composant le capital social, minoré des actions d'autocontrôle.

Cette autorisation de rachat d'actions de la société serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, en remplacement de l'autorisation précédemment donnée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002.

Conseil d'administration

Votre Conseil rend hommage au Baron Goossens, Administrateur de votre société depuis l'Assemblée Générale du 11 mai 1999, décédé le 8 novembre 2002. Il a coopté M. Maurice Lippens comme Administrateur en sa séance du 19 février 2003. Aux termes de la **septième résolution**, votre Conseil vous propose de ratifier cette cooptation, le mandat de M. Maurice Lippens prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2004.

MM. Barsalou, Dupont et Studer ne demandent pas le renouvellement de leur mandat qui arrive à échéance à la présente Assemblée.

Nous vous proposons aux termes de la **huitième à la quinzième résolution**, de renouveler pour une période de 3 ans les mandats d'Administrateur de Mme Anne Lauvergeon et de MM. Daniel Bouton, Bertrand Collomb, Jacques Friedmann, Antoine Jeancourt-Galignani, Michel Pébereau, Jürgen Sarrazin et Pierre Vaillaud.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale **Extraordinaire**

Changement de nom

Nous vous proposons aux termes de la **seizième résolution** le changement de dénomination sociale de TOTAL FINA ELF S.A. en TOTAL S.A.

Modification des statuts de la Société permettant la nomination d'un Administrateur salarié actionnaire et d'un Administrateur salarié au Conseil de votre Société

Votre Conseil vous informe qu'au 31 décembre 2002, la participation des salariés et anciens salariés du Groupe TotalFinaElf, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, s'établissait à 22 215 509 actions et représentait 3,23 % du capital de la Société. Le seuil des 3 % étant dépassé, conformément à l'article L. 225-23 du Code de commerce, nous vous proposons dans la **dix-septième résolution**, de modifier l'article 11 des statuts de la Société relatif au Conseil d'administration afin de permettre la nomination par l'Assemblée Générale d'un Administrateur salarié actionnaire dans le cadre d'une procédure s'appliquant aux salariés travaillant dans l'ensemble des filiales du Groupe, et ne se limitant pas aux filiales françaises.

L'article L. 225-23 du Code de commerce oblige par ailleurs à soumettre à votre approbation une modification des statuts permettant l'élection d'un Administrateur salarié par le seul personnel de la Société et des filiales directes ou indirectes dont le siège social est situé en France. Nous vous soumettons cette modification au travers de la **dix-huitième résolution**. En raison de la dix-septième résolution qui soumet déjà à votre approbation une modification des statuts permettant la nomination d'un Administrateur salarié actionnaire par l'Assemblée Générale dans le cadre d'une procédure concernant à la fois les salariés actionnaires français et étrangers du Groupe, **votre Conseil n'agrée pas cette résolution et vous recommande de voter contre cette dix-huitième résolution.**

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolutions 1 à 15.

Première résolution

Approbation des rapports et des comptes de la société mère

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs

parties ainsi que le bilan et les comptes de TOTAL FINA ELF S.A. de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

Approbation des rapports et des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes consolidés

de TOTAL FINA ELF S.A. de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

Dotation de la réserve spéciale des plus-values à long-terme

Considérant les dispositions de l'article 209 quater du Code Général des Impôts et de l'article 120.3 de l'Annexe II du même Code, l'Assemblée Générale décide d'affecter à la réserve spéciale des plus-values à long terme de TOTAL FINA ELF S.A. un montant de 697 385 242 euros

par prélèvement sur le compte de réserve à hauteur de 141 928 646 euros et le solde, soit 555 456 596 euros, par prélèvement sur le compte de report à nouveau qui se trouve ramené de 1 872 366 907 euros à 1 316 910 311 euros.

Quatrième résolution

Affectation du bénéfice, fixation du dividende

L'Assemblée Générale constate que le montant des bénéfices de l'exercice 2002 s'élève à 2 410 411 788 euros.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 1 316 910 311 euros, le montant à affecter est de 3 727 322 099 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ce montant, compte tenu des 687 190 510 actions existantes au 31 décembre 2002 jouissance du 1^{er} Janvier 2002, des 884 465 actions jouissance du 1^{er} janvier 2002 susceptibles d'être créées avant la date de paiement du dividende relatif à l'exercice 2002, au titre de l'exercice des 1 768 931 warrants TotalFinaElf existant à la date du 1^{er} janvier 2002 et des 27 721 actions susceptibles d'être créées au titre de l'exercice des 18 979 options de souscriptions d'actions Elf Aquitaine attribuées le 26 mars 1997 dans le cadre d'un plan accordé à certains salariés

d'Elf Atochem North America et bénéficiaire de la garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options d'actions Elf Aquitaine approuvée par le Conseil d'administration de TOTAL FINA S.A. du 13 septembre 1999, soit un total de 688 102 696 actions au maximum ayant droit au dividende de l'exercice 2002, comme suit :

Dividende	2 821 221 054 euros
Report à nouveau	<u>906 101 045 euros</u>
	3 727 322 099 euros

En conséquence, le dividende distribué par action sera de 4,1 euros, auquel s'ajoute l'avoir fiscal selon les conditions en vigueur.

Le dividende de 2 821 221 054 euros sera mis en paiement en espèces le 16 mai 2003.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents s'est établi ainsi :

	2001	2000	1999
Dividende global (en millions d'euros)	2 608,3	2 361,0	1 690,2
Nombre d'actions	686 406 263	715 453 232	719 236 504
Dividende unitaire en euros	3,8	3,3	2,35

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, ou si le nombre d'actions créées jouissance du 1^{er} janvier 2002 par exercice des warrants TotalFinaElf était inférieur à 884 465 actions ou si le nombre d'actions créées jouissance du 1^{er} janvier

2002 par exercice des options de souscription Elf Atochem North America était inférieur à 27 721 actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte "report à nouveau".

Cinquième résolution

Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur

les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte de ce rapport.

Sixième résolution

Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, et pris connaissance des éléments figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acheter ou vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé 250 euros et le prix minimum de vente à 100 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être détenues ou achetées en vertu de cette autorisation, ne pourra excéder à tout moment 10 % du nombre total des actions composant le capital social, minoré des actions détenues par les filiales directes ou indirectes de la Société.

A titre indicatif, au 31 décembre 2002, la Société détenait, parmi les 687 190 510 actions composant son capital social, 21 021 880 actions en auto-détention et 25 082 217 actions détenues par les filiales directes ou indirectes de la Société. Dans ces conditions, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 22 614 954 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 5 653 738 500 euros.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient, par priorité décroissante, les suivants :

- la gestion de sa trésorerie ou de ses fonds propres s'il apparaît que la mise en œuvre de ce programme constitue une solution adéquate ;
- la mise en œuvre de programmes d'achat ou de vente d'actions de la Société dans le cadre de l'attribution de plans d'options d'achat d'actions ;
- le rachat d'un nombre d'actions correspondant aux actions émises ou à émettre à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions de la Société ;
- le rachat d'un nombre d'actions correspondant aux actions à remettre aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions Elf Aquitaine au titre de la garantie donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère du 22 septembre 1999 (visa COB n° 99-1179) ;
- le rachat d'un nombre d'actions correspondant à celles émises ou à émettre dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés ;
- l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
- la régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance.

Ce programme pourrait également être mis en œuvre pour les raisons suivantes :

- la mise en œuvre d'un programme d'achat d'actions par les salariés, ou toute attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ;
- le rachat d'actions destinées à être échangées, dans le cadre d'opérations de croissance ;
- le rachat d'actions dans le cadre de l'émission de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé, ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans ce cas, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient prioritairement être :

- soit conservées,
- soit annulées dans la limite maximale légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois,
- soit remises aux attributaires d'options d'achat en cas d'exercice de celles-ci,

- soit transférées, par quelque moyen que ce soit et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, par cession de blocs, par échange de titres en règlement d'acquisition ou dans le cadre d'offres publiques d'achat, d'échange ou de vente.

Les actions acquises pourraient éventuellement être :

- cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale,
- ou remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée Générale Ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle annule et remplace la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2002.

Septième résolution

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de M. Maurice Lippens, coopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 19 février 2003 en remplacement du Baron Goossens, pour la durée

du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Anne Lauvergeon

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Mme Anne Lauvergeon pour une période de trois ans

qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Daniel Bouton

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Daniel Bouton pour une période de trois ans qui

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Bertrand Collomb

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Bertrand Collomb pour une période de trois ans qui

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques Friedmann

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Jacques Friedmann pour une période de trois ans qui

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Antoine Jeancourt-Galignani

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Antoine Jeancourt-Galignani pour une période de

trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Treizième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Michel Pébereau

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Michel Pébereau pour une période de trois ans qui

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jürgen Sarrazin

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Jürgen Sarrazin pour une période de trois ans qui

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Quinzième résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Vaillaud

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Pierre Vaillaud pour une période de trois ans qui

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

De la compétence de l'Assemblée Générale **Extraordinaire**

Résolutions 16 à 18.

Seizième résolution

Modification de l'article 2 des statuts relatif à la dénomination sociale de la Société

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale "TOTAL FINA ELF S.A." en "TOTAL S.A." et de modifier comme suit l'article 2 des statuts.

"Article 2 - Dénomination : La Société a pour dénomination : TOTAL S.A."

Dix-septième résolution

Modification de l'article 11 des Statuts afin de permettre la nomination d'un Administrateur salarié actionnaire

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, modifie comme suit l'article 11 des Statuts :

« Article 11 - Conseil d'administration :

1. La Société est administrée par un Conseil d'administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont définis par les dispositions légales en vigueur. *(inchangé)*
2. Le représentant permanent d'une personne morale nommée Administrateur devra être préalablement agréé par le Conseil d'administration. Il devra être âgé de moins de soixante-dix ans. *(inchangé)*
3. Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq cents actions pendant la durée de ses fonctions. *(inchangé)*
4. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la durée du mandat des Administrateurs dans la limite de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes. *(inchangé)*
5. Le nombre des Administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne pourra pas être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction à la date de clôture de l'exercice. Lorsque ce nombre est dépassé, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. *(inchangé)*

Nouvelles dispositions

6. Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue - dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce - par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dudit code, représente plus de 3 %, un Administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts, pour autant que le Conseil d'administration ne compte pas parmi ses membres un Administrateur salarié actionnaire ou salarié élu.
7. Les candidats à la nomination au poste d'Administrateur salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :
 - a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du conseil de surveillance de ces fonds commun de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.
 - b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés (ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres) est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L. 225-106 du Code de commerce, soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite. Seules les candidatures présentées par un groupe d'actionnaires représentant au moins 5 % des actions détenues par les salariés qui exercent leur droit de vote à titre individuel sont recevables.
8. Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le Président du Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.
9. Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à nommer l'Administrateur représentant les salariés actionnaires.
10. L'Administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination d'Administrateur. Le Conseil d'administration présente à l'Assemblée Générale la liste des candidats par ordre de préférence, et agréé éventuellement le premier candidat figurant sur cette liste. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire sera désigné comme Administrateur représentant les salariés actionnaires.
11. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal d'Administrateurs prévus par l'article L. 225-17 du Code de commerce.
12. La durée des fonctions de l'Administrateur représentant les salariés actionnaires est de 3 ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et l'Administrateur représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la Société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce), ou

d'actionnaire (ou membre adhérent à un fonds commun de placement, dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de la Société). Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement de l'Administrateur représentant les salariés actionnaires, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

13. En cas de vacance du poste d'Administrateur représentant les salariés actionnaires pour quelque raison que ce soit, son remplacement s'effectuera dans les conditions prévues ci-dessus, cet Administrateur étant nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une nouvelle période de 3 ans.
14. Les dispositions relatives au sixième paragraphe du présent article cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital

détenu par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L. 225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout Administrateur nommé en application du sixième paragraphe expirera à son terme.

15. Les dispositions relatives au troisième paragraphe du présent article ne sont pas applicables à cet Administrateur. Néanmoins, l'Administrateur représentant les salariés actionnaires devra détenir, soit individuellement, soit à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.»

Dix-huitième résolution

Modification des statuts de la société permettent l'élection d'un Administrateur salarié

(Non agréée par le Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'ajouter à l'article 11 des statuts le point suivant :

Un Administrateur est élu par le personnel de la Société et des filiales directes ou indirectes dont le siège social est situé en France. Les modalités de cette élection sont fixées par les dispositions du Code de commerce et par les présents statuts.

La durée de ses fonctions est de 3 ans. Toutefois, son mandat prendra fin de plein droit lorsqu'il ne remplit plus les conditions d'éligibilité prévues à l'article L. 225-28 du Code de commerce ou encore en cas de rupture du contrat de travail conformément à l'article L. 225-32 dudit Code.

Pour le siège à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours.

Sont électeurs et éligibles les salariés de la Société et de ses filiales telles que définies ci-dessus qui remplissent les conditions requises par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque cause que ce soit.

Est déclaré élu le candidat ayant obtenu au premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés, au second tour la majorité relative.

Les élections sont organisées tous les 3 ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat de l'Administrateur sortant.

Dans toutes les hypothèses où le maintien d'un Administrateur élu par le personnel salarié, tel que prévu par les présents statuts, nécessiterait de nouvelles élections, celles-ci seraient organisées dans les meilleurs délais. Le nouvel Administrateur ainsi désigné entrera en fonction dès la proclamation des résultats et, jusqu'à cette date, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Les modalités d'élections des Administrateurs représentant les salariés sont fixées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ainsi que par les présents statuts.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au sens de l'article L. 423-2 du Code du travail, doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant le nom du candidat et de son remplaçant éventuel.

Le calendrier des élections ainsi que les modalités de scrutin non précisés par le Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par le Président du Conseil d'administration avec pouvoir de subdélégation.

Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'Administrateurs prévus par l'article L. 225-17 du Code de commerce.

Administrateurs ayant cessé leurs fonctions en 2002

■ Lord Alexander of Weedon Q.C.

(Administrateur jusqu'au 7 mai 2002)

Autres mandats et fonctions :
Néant.

■ Honorable Paul Desmarais

(Administrateur jusqu'au 7 mai 2002)

Autres mandats et fonctions :

Président du Comité Exécutif de :

- Power Corporation du Canada

Vice-Président de :

- Groupe Bruxelles Lambert S.A. (Bruxelles)

Président du Conseil et Administrateur-délégué de :

- Pargesa Holding S.A. (Suisse)

Président du Conseil de :

- P.C. Limited (Bermudes)
- Power Asia Capital Limited (Bermudes)

Administrateur de :

- Corporation Financière Power (Canada)
- Electrafina S.A. (Bruxelles)
- La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Great-West Lifeco Inc. (Canada)
- Groupe d'assurances London Inc. (Canada)
- Groupe Investors Inc. (Canada)
- London Life, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- La Presse, Ltée (Canada)
- Telegraph Group Limited (Londres)

Membre du Conseil consultatif de :

- Barrick Gold Corporation (Canada)

■ Michel François-Poncet

(Administrateur jusqu'au 7 mai 2002)

Autres mandats et fonctions :

Président de :

- BNP Paribas (Suisse)

Vice-Président de :

- BNP Paribas
- Pargesa Holding S.A. (Suisse)

Administrateur de :

- BNP Paribas UK Holdings Limited
- LVMH Louis Vuitton Moët Hennessy
- Groupe Schneider
- Erbé - Belgique
- Power Corporation du Canada - Canada
- Finaxa
- Vittoria Assicurazioni

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Axa

■ Baron Goosens

(Décédé le 8 novembre 2002)

Autres mandats et fonctions :

Président-directeur général de :

- Belgacom

Président de :

- Belgacom Mobile
- BEN Nederland N.V.

Administrateur de :

- K.B.C. Holding Banque Assurance
- Sofina

■ Frédéric Isoard

(Administrateur jusqu'au 6 novembre 2002)

Autres mandats et fonctions :

- Néant.

Administrateurs en exercice

■ Thierry Desmarest

Président-directeur général

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président-directeur général de :

- Elf Aquitaine - Courbevoie

Membre du Conseil de Surveillance :

- Air Liquide - Paris
- Areva - Paris

Administrateur de :

- Sanofi-synthélabo - Paris

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 2 409 952 euros.

■ Yves Barsalou

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président de :

- VVO LISTEL (Groupe La Languedocienne) - Sète

Président délégué :

- Crédit Foncier de Monaco

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

- Midi Libre

Administrateur de :

- Société des Caves & Producteurs Réunis de Roquefort
- Banco Espirito Santo - Lisbonne
- Sodagri - Rodez
- U.I. - Paris

Membre du Conseil de Surveillance de :

- BRL

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 32 503,76 euros.

■ Daniel Bouton

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président-directeur général de :

- Société Générale - Paris

Administrateur de :

- Schneider Electric S.A. - Paris
- Arcelor

Membre du Conseil de Surveillance :

- Vivendi Environnement - Paris

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 41 255,64 euros.

■ Bertrand Collomb

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président-directeur général de :

- Lafarge - Paris

Membre du Conseil de Surveillance :

- Allianz - Munich

Administrateur de :

- ATCO - Calgary

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 32 127,82 euros.

■ Paul Desmarais Jr

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de :

- Power Corporation du Canada

Président du Conseil de :

- Corporation Financière Power (Canada)

Vice-Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité Stratégique et du Comité de Rémunération de :

- Imerys

Membre du Conseil d'administration et du Comité de Direction de :

- Great-West, Compagnie d'assurance-vie
- Great-West Life & Annuity Insurance Company
- Great-West Lifeco Inc.
- Groupe Bruxelles Lambert S.A.
- Groupe Investors Inc.
- London Insurance Group Inc.
- London Life, Compagnie d'assurance-vie
- Pargesa Holding S.A.

Membre du Conseil d'administration et du Comité de Surveillance de :

- Corporation Financière Power
- Gesca Ltée
- La Presse Ltée
- Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.
- Suez
- Tractebel S.A. (*jusqu'en mai 2002*)

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 13 929,29 euros.

■ **Xavier Dupont**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président de :

- Natexis Quantactions France - Paris

Vice-Président du Conseil de Surveillance :

- Acofi - Paris

Membre du Conseil de Surveillance :

- Banque Privée Saint Dominique - Paris

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 41 255,64 euros.

■ **Jacques Friedmann**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Administrateur de :

- BNP Paribas - Paris
- Vivendi Universal - Paris (*jusqu'au 3 décembre 2002*)

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 65 255,64 euros.

■ **Bertrand Jacquillat**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président-directeur général de :

- Associés en Finance - Paris

Administrateur de :

- Klepierre - Paris

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 61 255,64 euros.

■ **Antoine Jeancourt-Galignani**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président du Conseil d'administration de :

- Gecina
- Simco
- Société des Immeubles de France
- SNA SAL - Beyrouth

Président du Conseil de Surveillance de :

- Euro Disney SCA

Administrateur de :

- Assurances Générales de France - Paris
- Société Générale - Paris
- Kaufman & Broad S.A. - Paris

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Fox Kids Europe NV

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 36 879,70 euros.

■ **Anne Lauvergeon**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président-directeur général de :

- Cogema - Paris

Président du Directoire :

- Areva - Paris

Administrateur de :

- Suez - Paris
- Sagem - Paris
- Pechiney - Paris

Représentant permanent de la Cogema :

- Usinor (jusqu'au 5 mars 2002)
- Eramet - Paris

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 23 751,88 euros.

■ **Michel Pébereau**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président-directeur général de :

- BNP Paribas - Paris

Président de :

- Fédération Bancaire Française - Paris

Administrateur de :

- Lafarge - Paris
- Saint Gobain - Paris
- BNP Paribas UK Holdings Limited - Londres

Censeur de :

- Galeries Lafayette - Paris

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Axa
- Dresdner Bank AG - Francfort

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 36 503,76 euros.

■ **Thierry de Rudder**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Administrateur-délégué de :

- Groupe Bruxelles Lambert - Bruxelles

Administrateur de :

- Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique)
- Société Générale de Belgique (Belgique)
- Tractebel (Belgique)

- PetroFina (Belgique)
- Rhodia (*jusqu'au 13 juin 2002*)
- Imerys

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 45 659,78 euros.

■ **Jürgen Sarrazin**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Néant

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 30 941,73 euros.

■ **Robert Studer**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002

Administrateur de :

- Basf
- Espirito Santo Financial Group S.A.
- Renault
- Schindler Holding AG

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 30 941,73 euros.

■ **Serge Tchuruk**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Président-directeur général de :

- Alcatel - Paris

Administrateur de :

- Vivendi Universal (*jusqu'en septembre 2002*)
- Thales - Paris
- Société Générale - Paris

Président du Conseil d'administration de :

- Alcatel U.S.A. Holdings Corp.

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Alcatel Deutschland GmbH

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 44 879,70 euros.

■ **Pierre Vaillaud**

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2002 :

Administrateur de :

- Egis

Membre du Conseil de Surveillance :

- Technip-Coflexip
- Oddo Pinatton
- Cegelec

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus durant l'année 2002 : 36 879,70 euros.

N.B. : Les Administrateurs en exercice n'ont perçu au cours de l'exercice aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL FINA ELF S.A.
La rémunération indiquée (à l'exception de celle du Président) correspond uniquement aux jetons de présence versés au titre de l'exercice 2002.

Administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé à l'Assemblée

■ Anne Lauvergeon

44 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues : 500.

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Président-directeur général de :

- Cogema

Président du Directoire :

- Areva

Administrateur de :

- Suez
- Sagem
- Pechiney

Représentant permanent de la Cogema :

- Usinor
- Eramet

■ Daniel Bouton

53 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues : 800.

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Président-directeur général de :

- Société Générale

Administrateur de :

- Schneider Electric S.A.
- Arcelor

Membre du Conseil de Surveillance :

- Vivendi Environnement

■ Bertrand Collomb

61 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues : 1 178.

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Président-directeur général de :

- Lafarge - Paris

Membre du Conseil de Surveillance :

- Allianz - Munich

Administrateur de :

- ATCO - Calgary

■ Jacques Friedmann

71 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues : 1 519.

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Administrateur de :

- BNP Paribas - Paris
- Vivendi Universal - Paris (*jusqu'au 3 décembre 2002*)

Ancien Président du Conseil de Surveillance d'Axa

■ Antoine Jeancourt-Galignani

67 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues : 780

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Président du Conseil d'administration de :

- Gecina
- Simco
- Société des Immeubles de France
- SNA SAL - Beyrouth

Président du Conseil de Surveillance de :

- Euro Disney SCA

Administrateur de :

- Assurances Générales de France
- Société Générale
- Kaufman & Broad S.A.

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Fox Kids Europe NV

Ancien Président des AGF

■ Michel Pébereau

61 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues : 589.

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Président-directeur général de :

- BNP Paribas - Paris

Président de :

- Fédération Bancaire Française (*depuis 2002*)

Administrateur de :

- Lafarge - Paris
- Saint Gobain - Paris
- BNP Paribas UK Holdings Limited - Londres

Membre du Conseil de Surveillance puis Censeur de :

- Galeries Lafayette

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Axa
- Dresdner Bank AG - Francfort

■ Jürgen Sarrazin

67 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues :
1 777.

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Ancien Président du Directoire de la Dresdner Bank AG.

■ Pierre Vaillaud

68 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues :
1 113.

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Administrateur de :

- Egis

Membre du Conseil de Surveillance :

- Technip-Coflexip
- Oddo Pinatton
- Cegelec

Ancien Président Directeur Général de Technip,
d'Elf Aquitaine

Administrateur dont la nomination est proposée à l'Assemblée

■ Maurice Lippens

59 ans

Nombre d'actions TOTAL FINA ELF S.A. détenues :
800

Références professionnelles et activités professionnelles exercées au cours des cinq dernières années :

Docteur en Droit, MBA (Harvard Business School)

Président-Administrateur Délégué de :

- Groupe AG depuis 1988

Président de :

- Fortis depuis 1990

Président de :

- Fortis Brussels
- Fortis SA/NV
- Fortis N.V.
- Fortis Utrecht
- Compagnie Het Zoute
- Compagnie Immobilière d'Hardelot S.A.
- Hazegras S.A.
- C.D.C. United Network

Vice-Président de :

- Société Générale de Belgique

Administrateur de :

- GBL (Groupe Bruxelles Lambert)
- Finasucre
- Groupe Sucrier S.A.

TOTAL FINA ELF

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.871.905.100 euros

SIEGE SOCIAL : 2, place de la Coupole – La Défense – 92400 COURBEVOIE (Hauts de Seine)

542 051 180 R.C.S. NANTERRE

www.totalfinaelf.com